

Conseil intercommunal de l'AISMLE  
M. Georges-Alexandre Duc  
Président  
Grand-Rue 26, cp  
1510 Moudon

Moudon, le 22 septembre 2026

## **Communication n° 03/2026**

### **Planification des infrastructures scolaires – état des réflexions et perspectives**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

#### **Planification**

##### *Début de la législature 2026–2031*

Au début de la nouvelle législature, le Comité de direction souhaite présenter de manière synthétique les besoins qui se dessinent, les travaux de planification déjà engagés et les choix qui devront être préparés au cours des prochaines années.

#### **1. Des capacités adaptées au plus près des besoins**

Au cours de la dernière décennie, l'AISMLE a régulièrement adapté ses bâtiments à l'évolution des besoins scolaires. Le Collège du Fey (19 classes) et la salle de sports du Champ-du-Gour ont été mis en service à Moudon en 2018; à Lucens, le bâtiment G (8 classes, salles spéciales et locaux administratifs) a ouvert en 2024.

Entre ces investissements importants, l'AISMLE a recouru à des solutions temporaires ou à des locaux existants: EFILM, Grenette et Montillier à Moudon, Vignette à Lucens, ainsi que des constructions modulaires à Lucens (préavis n° 02-2018, 02-2020 et 02-2021) et, depuis octobre 2024, un pavillon de quatre classes à Moudon (préavis n° 04-2024).

Cette pratique traduit un principe: les constructions scolaires permanentes sont dimensionnées au plus près des besoins. Entre deux réalisations, on conserve une souplesse à l'aide de locations et de structures temporaires.

#### **2. Une planification engagée durant la précédente législature**

La motion de Mme Marie-José Delacrétaz, déposée le 21 septembre 2023, a demandé d'identifier les terrains et bâtiments susceptibles d'accueillir de nouvelles infrastructures scolaires dans les dix années à venir. Les communes de Moudon et de Lucens ont établi en 2024 un inventaire de leurs possibilités foncières.

Dans sa réponse (préavis n° 05-2025), le Comité de direction a complété cette démarche par trois axes: actualiser les perspectives démographiques, préciser les besoins futurs en classes et infrastructures sportives, et anticiper les investissements.

L'enjeu est d'identifier suffisamment tôt les réserves foncières à sécuriser. Cela peut nécessiter l'acquisition de terrains privés - notamment les parcelles n° 534 et n° 1081 à Moudon - ou la préservation de terrains publics susceptibles d'être affectés à l'utilité publique, comme la parcelle n° 164 à Lucens.

### **3. Des perspectives démographiques à interpréter avec prudence**

Mandaté en 2025, le bureau Urbaplan a actualisé les perspectives d'effectifs à l'horizon 2031/32. Il s'agit d'ordres de grandeur fondés sur les effectifs connus, les tendances démographiques et les projets résidentiels; ils doivent être régulièrement actualisés.

Pour le primaire, le besoin théorique passerait de 43,1 à 42,3 classes dans le bassin de Moudon (-1) et de 31,4 à 36,2 dans celui de Lucens (+5). Pour le secondaire, entièrement localisé à Moudon, il passerait de 31,4 à 37,7 classes (+6). À l'échelle de l'AISMLE, l'augmentation théorique est donc d'environ 10 classes à la rentrée scolaire 2031/32.

La stabilité projetée du primaire à Moudon tient notamment à l'arrivée de volées actuellement moins nombreuses, alors que plusieurs développements résidentiels sont connus. Le Comité de direction ne la considère donc pas comme une stabilisation durable au-delà de l'horizon étudié.

### **4. La démographie n'explique pas tous les besoins**

Les besoins en locaux résultent aussi de l'organisation de l'enseignement, de l'évolution des prestations et des exigences cantonales. Ils peuvent donc augmenter indépendamment des effectifs.

Un exemple est déjà connu: quatre classes supplémentaires seront nécessaires à Moudon primaire dès la rentrée d'août 2027 pour répondre aux besoins liés aux CRPS (classes régionales de pédagogie spécialisée), alors que la projection démographique faisait apparaître une stabilité du primaire à Moudon.

La planification doit ainsi articuler trois dimensions: les projections démographiques, les besoins scolaires effectifs et les infrastructures nécessaires. L'objectif reste de dimensionner au plus juste, sans perdre la capacité de répondre à des évolutions qui ne peuvent pas toutes être prévues plusieurs années à l'avance.

### **5. À Moudon, rééquilibrer le nord et le sud**

A cela s'ajoute un paramètre supplémentaire et spécifique à Moudon, où avec deux sites scolaires, il est possible de compenser les besoins d'un site par une surcapacité de l'autre. En effet, le primaire de Moudon s'organise autour du Fey au sud et de l'Ochette au nord, ce dernier site accueillant également le secondaire. Actuellement, faute de capacités suffisantes au nord, une partie des élèves de ce secteur est actuellement enclassée au Fey, alors que la croissance projetée du secondaire (+6) accentuera la pression sur l'Ochette.

La même tension apparaît pour le sport. Le Champ-du-Gour dispose de trois salles pour les 19 classes du Fey. À l'Ochette, trois salles sont partagées entre 24 classes primaires et 34 classes secondaires. Les cours de natation à la piscine, et l'utilisation de la salle de gym (Salle IV) de l'ancienne Ochette, largement plus aux normes, offrent un peu de marge de manœuvre.

| Situation capacité salles de sport avant construction |              |                  |                      |         |
|-------------------------------------------------------|--------------|------------------|----------------------|---------|
| Site / établissement                                  | Classes      | Besoin théorique | Capacité théorique   | Balance |
| Fey – primaire                                        | 19           | 57 périodes      | 96 (3 × 32)          | +39     |
| Ochette – primaire + secondaire                       | 24 + 34 = 58 | 174 périodes     | jusqu'à 120 (3 × 40) | –54     |

La capacité disponible au Champ-du-Gour compense aujourd'hui la forte pression sur les salles de gymnastique de l'Ochette, mais cela engendre de coûteux déplacements d'élèves entre les deux secteurs.

*Hypothèses : 3 périodes d'éducation physique par classe et par semaine; 32 créneaux hebdomadaires par salle au primaire et 40 au secondaire. La piscine et la Salle IV ne sont pas comptées.*

## 6. Un futur pôle primaire d'environ 20 classes au nord

La planification envisagée porte sur un pôle primaire d'environ 20 classes. Il ne s'agit pas de créer 20 classes nouvelles dues à la seule pression démographique. Le scénario permet également de pérenniser les quatre classes du pavillon modulaire et les quatre classes louées à l'EFILM, de rééquilibrer l'enclassement nord-sud et de libérer l'Ochette pour le développement du secondaire (+6).

| Dimensionnement                                        | Classes   |
|--------------------------------------------------------|-----------|
| Libération de capacités à l'Ochette pour le secondaire | 6         |
| Bâtiment modulaire 2024                                | 4         |
| EFILM                                                  | 4         |
| Besoins CRPS 2027                                      | 4         |
| Marge d'adaptation                                     | 2         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>20</b> |
| Montillier (rythmique)                                 | (1)       |
| Grenette (ACT)                                         | (3)       |

Le site devrait constituer un ensemble scolaire complet: classes et locaux scolaires, accueil parascolaire (solution définitive pour résoudre les problèmes de bâtiments de l'UAPE La Cabane), espaces extérieurs, accès et transports, ainsi qu'une salle de sport double.

| Situation capacité salles de sports après construction |         |                  |                    |           |
|--------------------------------------------------------|---------|------------------|--------------------|-----------|
| Site / établissement                                   | Classes | Besoin théorique | Capacité théorique | Balance   |
| Fey – primaire                                         | 19–20   | 57–60 périodes   | 96 (3 × 32)        | +36 à +39 |
| Nouveau pôle primaire nord                             | 20      | 60 périodes      | 64 (2 × 32)        | +4        |
| Ochette – secondaire                                   | 38      | 114 périodes     | 120 (3 × 40)       | +6        |

Une salle double au futur pôle nord serait utilisée à près de 94 % de sa capacité théorique; à l'Ochette, les trois salles atteindraient environ 95 % avec 38 classes secondaires projetées en 2031. Les capacités libérées par le primaire ne créeraient donc pas de vide.

Cette organisation ne supprimerait pas tous les déplacements : le Champ-du-Gour resterait utile pour la souplesse des horaires et les classes primaires continueraient à rejoindre l'Ochette pour la natation. Elle permettrait en revanche de libérer la Salle IV de l'ancienne Ochette pour une éventuelle reconversion.

## **7. Des possibilités foncières à préserver**

Les inventaires de 2024 ont identifié plusieurs possibilités d'extension ou de développement. Toutes ne permettent toutefois pas d'accueillir un pôle complet de l'ordre de grandeur décrit au chapitre 6.

À Moudon, la parcelle n° 534 (Dessauges) offre un potentiel d'environ 15 classes et une salle de sport : c'est insuffisant. La parcelle n° 1081 de l'Arsenal (13'882 m<sup>2</sup>) permet d'envisager plus de 20 classes, des infrastructures sportives et les équipements associés; sa localisation au nord répond directement aux enjeux décrits aux chapitres 5 et 6.

À Lucens, la parcelle n° 164 (22'902 m<sup>2</sup>, propriété communale) permet également d'envisager un développement important, mais son affectation actuelle en zone artisanale devrait être modifiée. L'Arsenal et la parcelle n° 164 se distinguent ainsi pour un futur pôle complet; les autres réserves restent pertinentes pour des extensions ou besoins plus ciblés. La réserve de Lucens répond aux besoins futurs du bassin de Lucens, mais ne permet pas de résoudre les contraintes d'organisation et de capacité propres aux établissements de Moudon.

Préserver une réserve foncière ne signifie pas décider immédiatement de construire: il s'agit d'éviter qu'une option nécessaire à moyen ou long terme disparaisse avant que le programme définitif soit arrêté.

## **8. L'Arsenal, option privilégiée pour le développement à Moudon**

Au regard de sa situation, de ses dimensions et de son potentiel, le Comité de direction considère l'Arsenal comme l'option à privilégier pour répondre à une part importante des futurs besoins scolaires dans le secteur de Moudon.

Le Comité de direction a formellement indiqué à la Municipalité qu'il soutient la démarche de la Commune de Moudon en vue d'acquérir le site et souhaite la poursuite des études afin d'en préciser l'affectation et le programme.

Cette position porte sur l'intérêt stratégique du site. Elle ne préjuge ni du programme définitif, ni du calendrier, ni de la maîtrise d'ouvrage, ni des modalités patrimoniales et financières, qui devront faire l'objet de décisions ultérieures.

La Comité de direction estime également qu'un nouveau site primaire permettra de réduire la pression sur un site de l'Ochette devenu surchargé, aussi en matière d'espaces extérieurs, de stationnement et de dépose-minute.

## **9. Anticiper aussi les conséquences financières**

La planification immobilière doit être intégrée à la planification financière de l'AISMLE et des communes membres. En août 2026, le Comité de direction les a informées qu'au vu des premières estimations, le plafond d'endettement de l'AISMLE, actuellement de CHF 34 millions, pourrait devoir atteindre un ordre de grandeur de CHF 80 millions.

Ce montant n'est ni un programme d'investissement ni une autorisation de dépense. Il constitue une capacité de planification; le besoin effectif dépendra des projets retenus et de leur mode de réalisation, notamment pour l'Arsenal.

L'objectif est de préserver les marges de manœuvre nécessaires aux décisions futures, tout en évaluant les projets sur leur coût global et non sur le seul montant de l'investissement.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente communication, le Comité de direction vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, ses salutations les meilleures.

**AISMLE**

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Le Président



Vincent Bessard

La Secrétaire



Mireille Cudré-Mauroux